NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.180/3
7 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1996
POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS
AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1996 POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

A. Ouverture et durée de la Conférence

1. Par sa résolution 45/215 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que l'adoption et la signature de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement seraient remplacées par l'adoption d'un rapport de procédure.

2. La Conférence s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 4 et 5 novembre 1996.

3. Elle a été ouverte par le Secrétaire général.

B. Participation

4. Ont participé à la Conférence les représentants des gouvernements des États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République de Corée, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Saint-Siège, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen.

5. Ont également participé à la Conférence les représentants des organes et organismes des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après :

Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation scientifique et culturelle, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Programme des Nations Unies pour le développement, Union européenne, Département des services d'appui et de gestion pour le développement, Département de la coordination des politiques et du développement durable, Bureau des commissions régionales à New York, Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme.

C. Élection du bureau

6. Le 4 novembre, la Conférence a élu par acclamation les membres du bureau suivant :

Président : Jean-Louis Wolzfeld (Luxembourg)

Vice-Président : Julio Armando Herrera (Guatemala)

D. Documentation

7. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur les activités opérationnelles pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies (A/CONF.180/1);

b) Note du Secrétaire général sur l'état, au 30 juin 1996, des contributions annoncées ou versées lors de la Conférence des Nations Unies de 1995 pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/CONF.178/2);

c) Conférence des Nations Unies de 1996 pour les annonces de contributions aux activités de développement : informations générales sur les programmes et les fonds.

E. Annonces de contributions

8. La Conférence a pris note des contributions annoncées par un certain nombre de gouvernements à un ou plusieurs des programmes ou fonds; elle a pris note également du fait que plusieurs gouvernements n'étaient pas en mesure d'annoncer le montant de leurs contributions, mais se proposaient de le faire connaître au Secrétaire général dès qu'ils le pourraient après la clôture de la Conférence.